



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 83

06 07

Email : cgt@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes, le 16/09/2020

Présents :

Pour l'administration : Mme Paquien DGS, Mme Papais DGARI, M. Pasquet DRH Adjoint, M. Hiernard DRH Relations Sociales, M. Coutouly DRH

Pour les organisations syndicales : CFDT – CGT

Point COVID-19

- Situation sanitaire actuelle et mesures RH :

- La DGS fait le point sur la situation sanitaire actuelle, qui s'est dégradée depuis la dernière rencontre. Le Département du Gard comme la quasi-totalité du pays fait face à une recrudescence du virus.
- La DGS précise qu'elle tiendra au courant de toutes évolutions de l'épidémie les organisations syndicales.

En ce qui concerne le port du masque au sein du CD, Madame PAQUIEN précise que celui-ci est globalement bien suivi qu'il n'y a pas eu de refus de porter le masque. Elle précise qu'une nouvelle distribution sera fait auprès des agents, les masques distribués ont été commandés auprès d'une entreprise locale (Bastide Médical). Ces masques seront plus faciles à porter et plus adaptés que les précédents.

- Proposition d'équipement de certains agents en masque transparent :

- Le CD a commandé des masques transparents (1000), le coût est plus élevé (8€) donc la distribution se fera sur des priorités liées aux fonctions : assistants administratifs d'accueil du public, personnel PMI. La CGT demande que les agents en fonction d'accueil dans les collèges en soient équipés – demande validée par l'administration.

En ce qui concerne les collégiens du Département, le CD a fait le choix de distribuer 2 masques par enfant, ces masques venant du stock de la région.

D'autre part concernant les MECS et établissements PA/PH, la dotation se fera en fonction des livraisons de l'Etat. La distribution ne se fera pas mais charge aux établissements de venir les chercher.

- Fiche réflexe n°10 : prise en charge des cas contacts directs ou indirects

Cette fiche a évolué depuis fin Août : tout d'abord dans la définition du cas contact et dans le délai d'isolement qui passe de 14 à 7 jours.

Précision lorsqu'un agent est cas COVID confirmé, il doit en informer son chef de service et la médecine préventive.

La CGT au travers d'un exemple concernant le collège Condorcet fait part de ses interrogations concernant l'application de cette fiche, un agent confirmé positif, a été en contact avec plusieurs collègues, dans le cadre de l'enquête de la médecine préventive seul 4 agents ont été contactés. Pourquoi ? Certains agents ont dû contacter personnellement la médecine préventive ne sachant pas s'ils devaient continuer à travailler où dans l'attente de résultats de test se mettre en retrait.

Nous demandons que soit éclairci le rôle de chacun : médecine préventive, chef de service. Il nous semble qu'il est nécessaire de reprendre l'information liée à cette procédure.

La DGS précise que concernant l'exemple donné, une rencontre entre Madame PAPAIS et les médecins de prévention aura lieu afin d'aborder la procédure qui a été appliquée dans cet établissement et s'il y a eu des dysfonctionnements. Et ajoute qu'effectivement les N +1 ont un rôle à jouer, et qu'une info sera faite en ce sens.

Nous demandons qu'une cellule de veille de l'évolution de l'épidémie au sein de notre administration soit créé, qu'elle soit en lien avec les membres du CHSCT car actuellement nous n'avons pas de vision globale.

La DGS propose en accord avec la médecine préventive qu'un point soit transmis au OS tous les débuts de semaine (nombre de cas avéré, nombre de cas contact) sous forme de tableau de bord.

Un point est également fait sur l'évolution de la notion de « personnes vulnérables ». Nous demandons que nous soit transmis le Décret – accord de l'administration. Il est confirmé que la procédure pour les personnes reconnues vulnérables (certificat médical) en accord avec le décret puisse être soit en travail à domicile soit en ASA.

La CGT demande si les agents qui sont inquiets par rapport à leurs conditions de travail (par exemple trajet en train ou autres) peuvent accéder au travail à domicile. Réponse de l'administration : non

La seule possibilité est une demande de télétravail quand cela est possible au niveau des tâches (la demande devant être faite avant le 11 septembre sur la possibilité maximale de deux jours de télétravail).

L'administration rappelle que **l'Etat a rétabli le jour de carence**, lorsque l'agent est placé en arrêt maladie pour quatorzaine.

La CGT questionne sur la problématique des agents dont les enfants ne sont plus scolarisés en raison de fermeture de classe et demande s'il est possible qu'ils soient en ASA.

La DGS nous répond qu'il n'y a pas pour l'instant de consignes concernant les agents territoriaux, mais qu'une proposition au niveau de l'état est en cours. Mme PAQUIEN propose de nous informer cette semaine des évolutions. Si la possibilité de recours aux ASA est confirmée elle pourra être rétroactive à la date de la rentrée scolaire si des agents ont dû poser des jours de congés.

En ce qui concerne la reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19, les textes de loi ne présente pas de possibilités d'adaptation pour notre institution, ils concernent essentiellement les personnes de santé travaillant dans des structures hospitalières ou similaires.

Point Collèges

Madame ZADI présente la situation dans les collèges : quatre classes ont été fermées suite à COVID, une à Aramon (6°) une à Nîmes collèges des oliviers (SEGPA) une à Condorcet (SEGPA) et une à Bouillargues (3°). Toutes les restaurations scolaires sont ouvertes sur l'ensemble des établissements.

La CGT fait remarquer que les personnels des collèges travaillent dans une ambiance très tendue.

Les mesures sanitaires les amènent à une charge supplémentaire de travail.

D'autre part, beaucoup d'agents sont en arrêt maladie, non remplacé (puisque la règle de remplacement ne s'applique qu'après 30 jours d'absences).

Nous demandons au vu de la situation que cette règle soit dérogée et qu'un renfort puisse être fait sur l'ensemble des établissements du Département.

La direction de l'éducation nous assure qu'elle fait au mieux, la DGS ne reprend pas la parole sur le sujet

Nous demandons s'il est possible de connaître le nombre de cas COVID dans les établissements.

La réponse : est non, il n'y a pas d'informations précises venant de l'Education Nationale. Pas d'information n'ont plus sur les décisions de fermeture de classe.

Nous soulignons également un problème d'organisation au niveau de la restauration n'est-il pas possible d'alterner des repas chauds et des repas froids durant la semaine, comme la fiche repaire éditée par l'éducation nationale le propose.

En effet la préparation des repas froids demande moins de temps au personnel cantine. Actuellement les cantines fonctionnent, de la même manière qu'avant la l'arrivée du covid en plan de charge, mais avec toutes les mesures de préventions qui s'ajoutent cela engendre du surtravail pas pris en compte par l'institution.

La DGS demande s'il est prévu un bilan entre la direction de l'éducation du CD et l'Education Nationale concernant cette rentrée et les problématiques qui l'accompagne.

Pas de et que réunion prévue pour l'instant.

Point matériel informatique

- **Information sur le déploiement informatique** :
- La volonté du département est d'équipé 2800 agents d'ici 2021.
- En 2019, 600 PC ont été distribués.
- Depuis la crise sanitaire et d'ici fin 2020, 1500 agents seront dotés et 800 en 2021. Le CD doit faire face à une pénurie de matériel au niveau des fournisseurs. Cela va

décaler d'environ 2 mois l'objectif initial. Seront équipés le site de Diderot puis 600 PC fin novembre et 300 fin décembre. Le service informatique a fait le choix de se déplacer sur site afin d'informer au mieux les agents, d'autre part 23 sessions de formation seront également proposés.

- **Information sur les équipements téléphonie en CMS**

- Un état des lieux a été fait, tous les CMS ont une ligne standard, normalement les ajustements sont effectifs, avec si nécessaire des modifications comme certaines lignes dédiées standard qui n'avait pas été respectées, donc impossibilité de message d'accueil.
- Ces opérations ont été faites courant de l'été.

En ce qui concerne les nouveaux bâtiments (DIDEROT) les équipements de téléphonie ne passent plus par des lignes mais par la fibre donnant plus de possibilités.

Nous reprecisons que le temps d'attente avant que les appels ne basculent sur la HOTLINE est pour nous trop court – 30 seconde- et ne permet pas la gestion de plusieurs appels, d'où un encombrement vers la HOTLINE. La DGS précise que celle -ci serait pérennisée car pour elle l'intérêt de l'usager c'est d'avoir quelqu'un en ligne.

Le débat s'oriente vers l'ouverture de Diderot, un seul standard est en lieu et place de deux précédemment (PISSEVIN et ZUP NORD) donc la question est posée sans effectifs supplémentaires comment se fera la gestion de nombreux appels ?

Le risque est que la situation se dégrade très vite.

Mme PAQUIEN propose qu'un point soit fait quinze jours après l'ouverture du service. Concernant la présence de vigiles, il est signalé qu'ils ne sont présents que sur la gestion du parking.

Des smartphones ont été donnés aux travailleurs sociaux de Diderot, et les autres TS du Département en seront dotés ensuite.

La question est posée concernant la file active regroupant l'ensemble des usagers reçus dans les CMS du Département. En effet le CD (DISI) a créé un logiciel pour cet usage. Ce logiciel concernera l'ensemble des CMS la question posée est qui formera les agents, ? car actuellement 4 agents ont été formés et doivent transmettre cette formation aux autres agents. Cela parait difficile il faudrait envisager un autre mode de formation. Les retours d'expériences montrent que des progrès sont à faire dans ce domaine, et que les agents qui ont fait la formation ne sont pas censé faire ensuite les formateurs dans les services.

Il a été rappeler qu'un formateur est un agent formé à cette tâche, et qu'il le fait sur son temps de travail

Madame PAQUIEN propose une nouvelle rencontre d'ici 15 jours afin de faire un point relatif à l'évolution de la crise sanitaire, le mardi 29 septembre.